

---

**Annexes au CERFA de Demande d'examen au cas par cas  
préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation  
environnementale**

---

## Compléments apportés suite à la demande de la DREAL du 5/11/2021 :

**Rubrique 4.3 :** Les sondages dont l'exploitation ne sera pas retenue seront rebouchés dans les règles de l'art sauf 1 sondage qui sera transformé en piézomètre pour le suivi des niveaux d'eau pendant les essais de pompage. Le rebouchage consistera en :

- retrait du tubage acier de soutènement (si existant),
- gravillonnage du fond du trou jusqu'à -3 m,
- pose d'un bouchon de sobranite (2 m),
- cimentation de -1 à 0 m/TN,
- remise en état du site.

La profondeur du piézomètre sera définie en fonction de la lithologie recoupée. Dans tous les cas, une cimentation d'a minima 3 à 5 m sera réalisée en tête afin d'empêcher l'infiltration d'eau de surface vers la nappe.

**Rubrique 6.1 :** Concernant les autres points de sondage, ils seront rebouchés dans les règles de l'art. Le piézomètre sera équipé d'une dalle béton de 3m<sup>2</sup> minimum et d'un capot équipé d'un cadenas afin d'éviter tout risque d'infiltration directe d'eau de surface vers la nappe.

Pendant toute la période de travaux de forage et d'essais de pompage, les vaches qui pâturent généralement dans le champ seront transférées dans une autre parcelle.

### **Rubrique 6.4 et annexes :**

Le rejet des eaux de soufflage, développement des sondages de reconnaissance et essais de pompage sera en effet rejetée sur la prairie enherbée. Elle s'infiltrera naturellement dans le sol. Dans l'hypothèse où l'eau venait à ruisseler et atteindre le ruisseau ou la zone humide pré-localisée par la DREAL (en période de soufflage ou de développement, dans le cas d'un fort débit uniquement), l'eau serait claire (abattement de la turbidité par le parcours sur la prairie), ainsi, aucun impact sur la qualité de l'eau superficielle n'est attendue. La durée du chantier sur le sondage de reconnaissance SR2 est courte (quelques jours). Pendant l'essai de pompage, l'eau sera également claire. Le rejet s'effectuera en aval de la zone humide (cf. figure 9 en annexe), ainsi, aucun impact négatif n'est attendu.

De plus, l'emprise du chantier sera limitée au minimum et aucun véhicule ne circulera dans la zone humide pré-localisée afin de ne pas détériorer le ruisseau ou la zone humide.

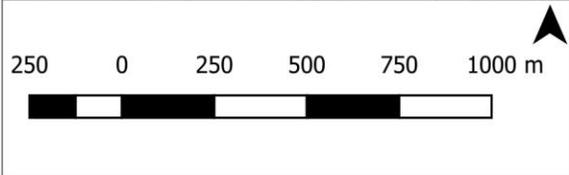
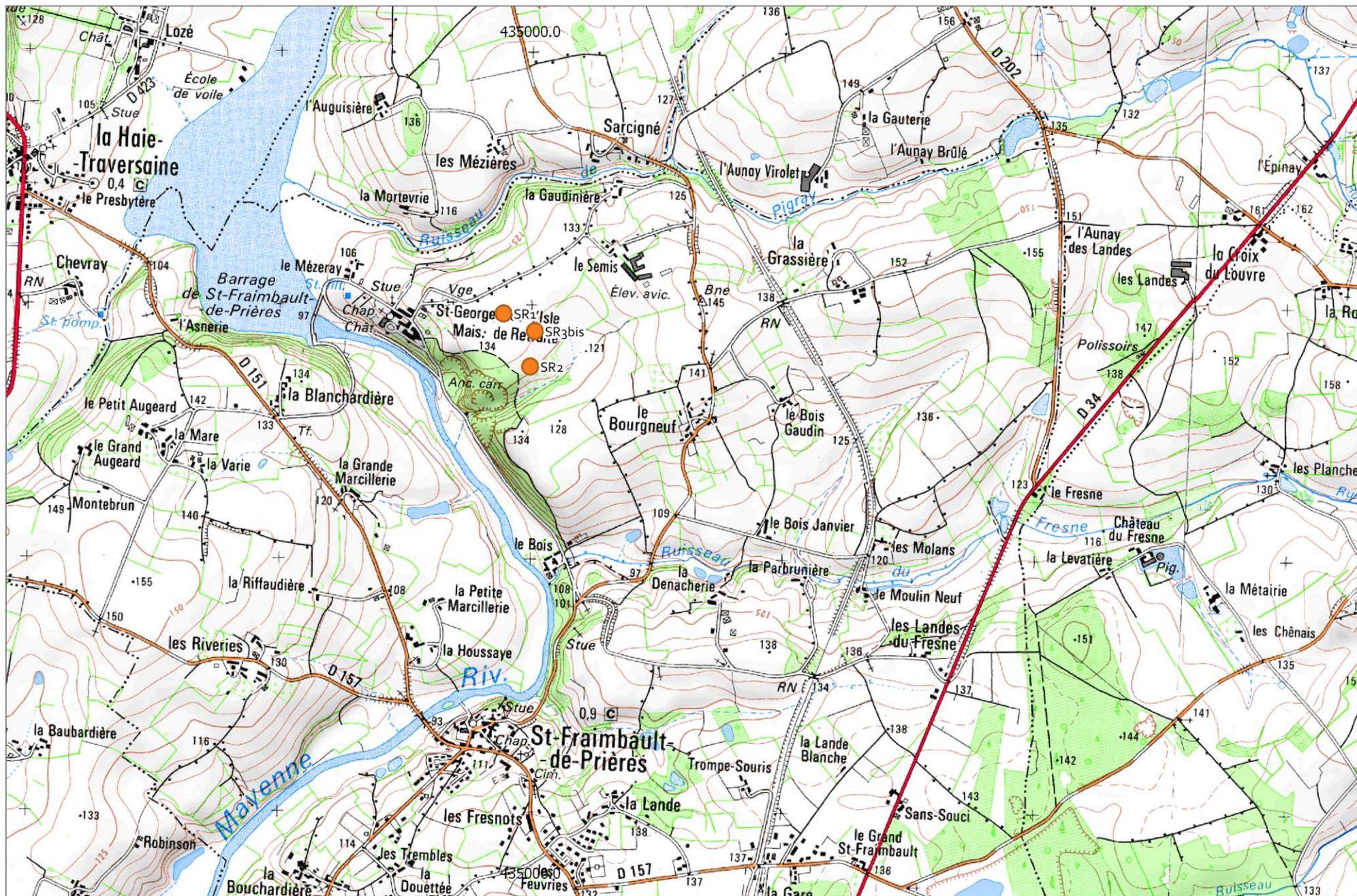
Par ailleurs, les forages capteront les eaux en profondeur du socle fracturé. Les arrivées d'eau superficielle alimentant les zones humides ne seront donc pas captées. Enfin, lors des pompages, l'aire d'appel se développera préférentiellement en amont des forages.

Ainsi, toutes les mesures seront prises pour limiter éviter ou réduire l'impact négatif du projet sur l'environnement.

### **Rubrique 8 :**

Voir figures suivantes

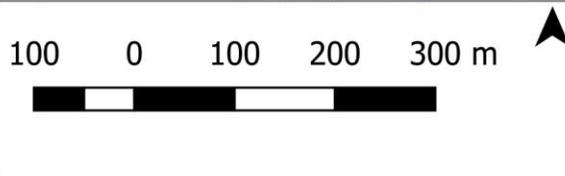
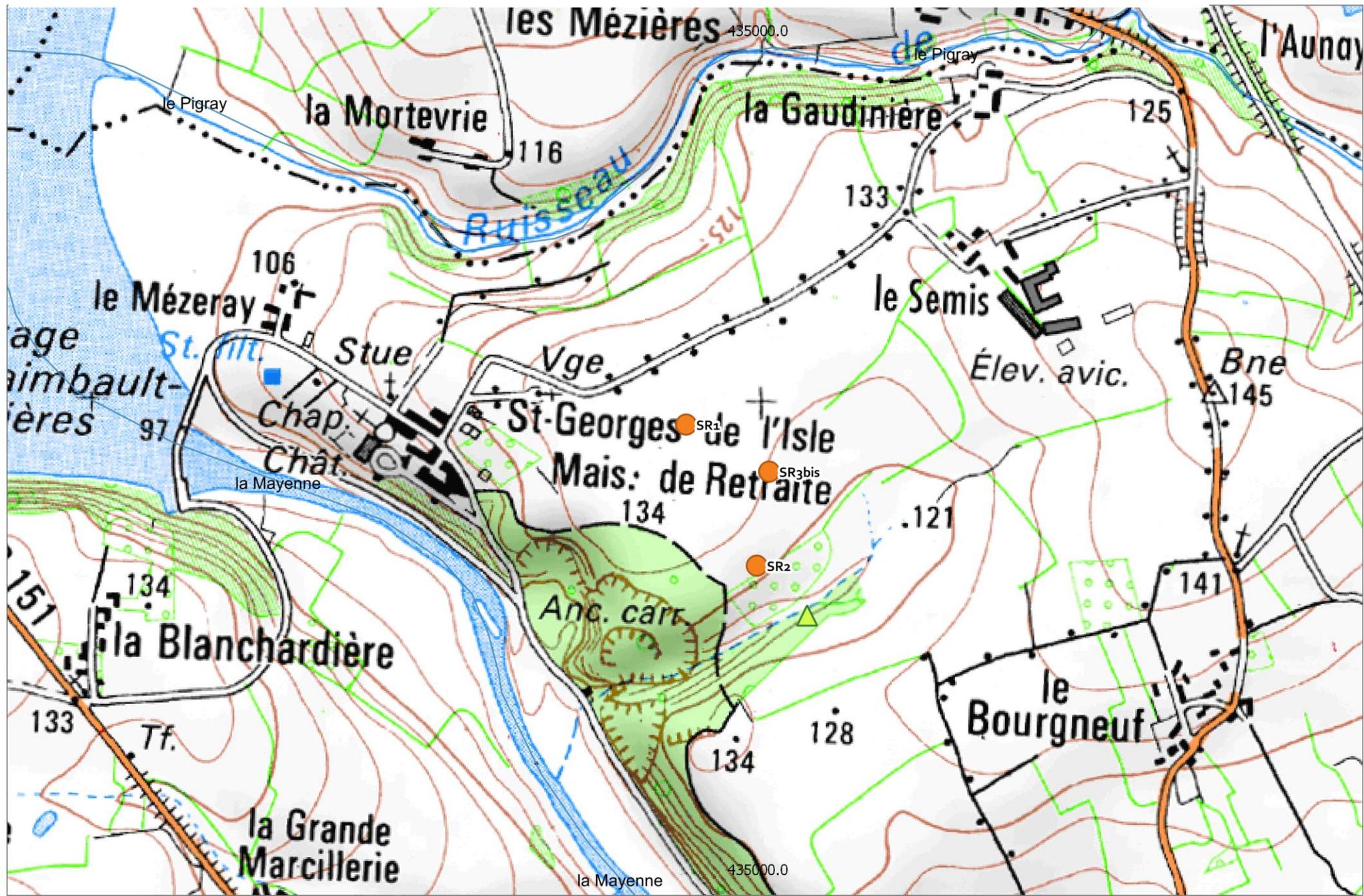
Figure 1 : Localisation des emplacements prévisionnels des sondages de reconnaissance sur fond topographique IGN au 1/25 000



**Légende**

- Emplacement prévisionnel des sondages de reconnaissance

Figure 2 : Localisation des emplacements prévisionnels des sondages de reconnaissance sur fond topographique IGN au 1/25 000 (zoom)



Légende

- Emplacement prévisionnel des sondages de reconnaissance
- ▲ Puits superficiel

Figure 3 : Localisation du projet sur fond de plan cadastral (Source : GéoMayenne)

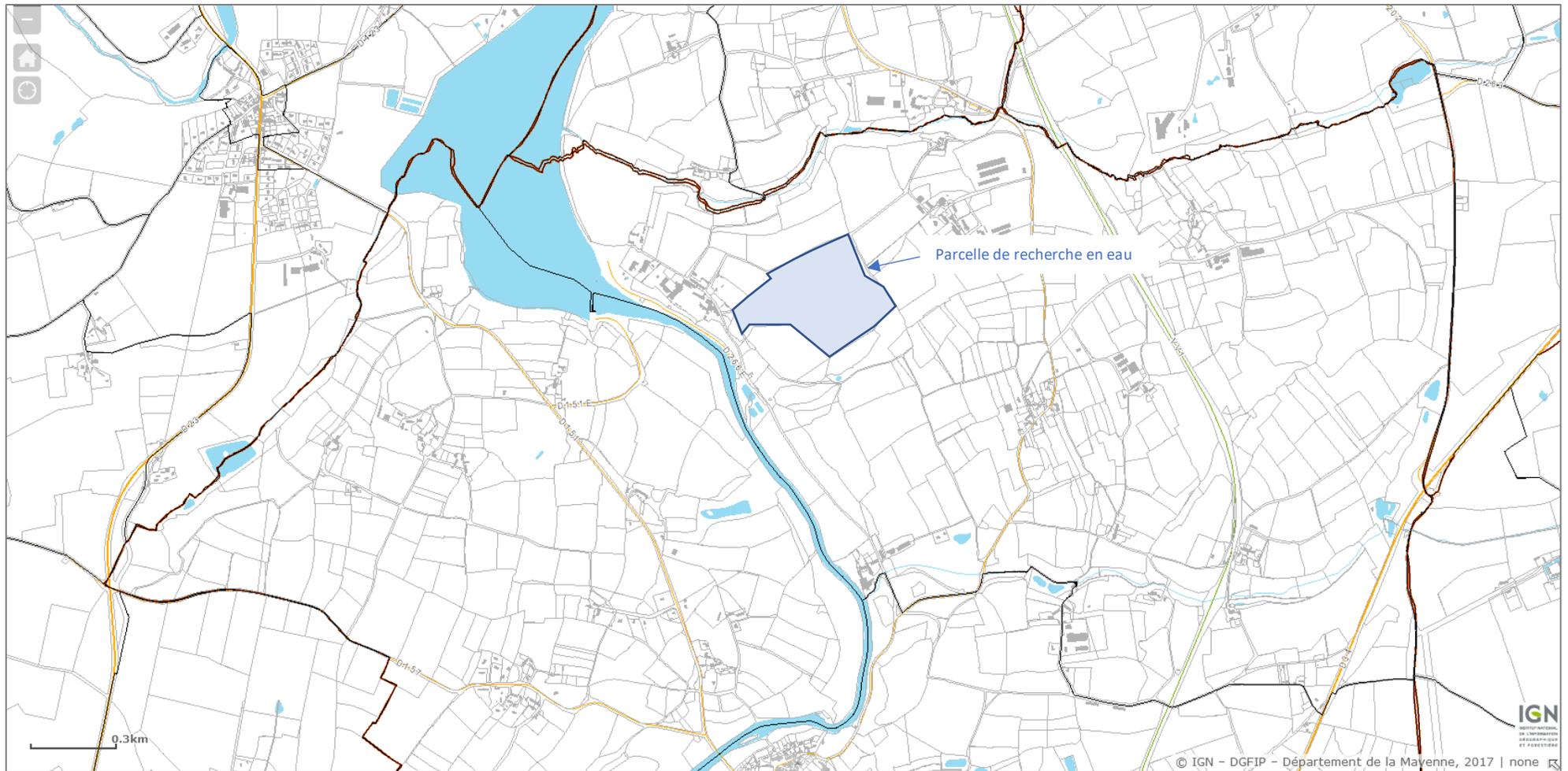
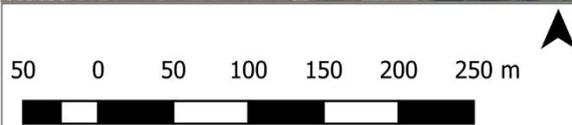


Figure 4 : Localisation des emplacements prévisionnels des sondages de reconnaissance sur fond de photographie aérienne au 1/5000

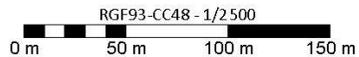


**Légende**

- Emplacement prévisionnel des sondages de reconnaissance

Figure 5 : Localisation des emplacements prévisionnels des sondages de reconnaissance sur fond de photographie aérienne

Recherche d'eau



Légende :

SR1  proposition de sondage de reconnaissance ;  
localisation et identifiant

Coordonnées des sondages

Sondage	Long	Lat
SR1	-0,5805687°	48,3648896°
SR2	-0,5790172°	48,3630530°
SR3bis	-0,5788536°	48,3643136°

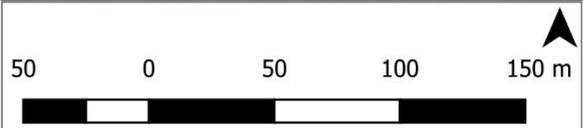


Localisation des sondages  
de reconnaissances

Rapport N19-53195A

X (m) RGF93-CC48  
1434700 1434750 1434800 1434850 1434900 1434950 1435000 1435050 1435100 1435150 1435200

Figure 6 : Localisation des emplacements prévus des sondages de reconnaissance sur fond de photographie aérienne



Légende

- Emplacement prévisionnel des sondages de reconnaissance

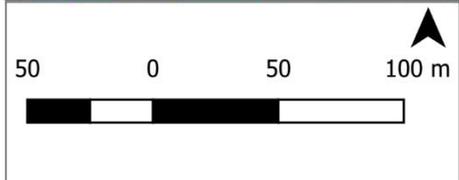
Figure 7 : Vue de la parcelle visée pour la recherche d'eau (vue du nord-ouest vers sud-est)



Figure 8 : Vue de la parcelle visée pour la recherche d'eau (vue du sud vers nord-ouest – à l'est de la haie)



Figure 9 : Emprise des travaux et points de rejets sur fond de photographie aérienne (1/3000)



**Légende**

- Emplacement prévisionnel des sondages de reconnaissance
- ▭ Emprise des travaux
- Cours d'eau - BD Topage
- ▨ Prélocalisation Zones humides DREAL
- ➔ Rejet d'eau



Figure 10 : Localisation des zones naturelles remarquables (source : Géoportail – mars 2020)

